



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 05/04/2024

Et

Publication ou notification du :

05/04/2024

L'an 2024, le 3 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 19/03/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 19/03/2024.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme PAYAN Chantal, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam

**Excusé(s)** : Mme SCHAPPACHER Karine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE FARIA CASTRO Custodio

### C2024\_15 – Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2024

Monsieur le Maire **demande** au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2024.

Les propositions se chiffrent à :

Article 65748	– Subventions de fonctionnement aux associations	19 850,00 €
	– Subvention à l'école maternelle	1 500,00 €
	– Subvention à l'école élémentaire ( <i>dont classe découverte</i> )	3 500,00 €
Article 657362	– Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	18 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **adopte** à l'unanimité les subventions telles qu'elles ont été présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
Custodio DE FARIA CASTRO

A Bourron-Marlotte, le 04/04/2024

Le Maire,  
Vitor VALENTE

